

ETABLISSEMENT RATP INFRASTRUCTURES

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ETABLISSEMENT

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2020

Madame Sophie SERRANIA procède à l'appel nominal des présents.

SONT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES :

LISTE CGT

**ERIC TURBAN (SECRETAIRE) (T)
DAVID LECLER (T)
ANDRE BAZIN (T)**

ORDRE DU JOUR

III - CONSULTATIONS

a - Projets et mesures donnant lieu à avis

- | | | |
|-----|---|---|
| 01. | Mutualisation des fonctions supports – soutien administratif de l'Unité ESO
phase 1 | 4 |
| 02. | Installation de la vidéosurveillance sur le site de Nanterre (CT/TDE) | 5 |
| 03. | Nomination de la nouvelle animatrice PRPS de l'Unité CT | 6 |
| 04. | Nomination du nouvel animateur Prévention et Environnement des Groupes
opérationnels Voie (APGO) | 7 |
| 05. | Proposition de reclassement de Monsieur Albhy NLEND KUNZ | 7 |

b - Suite donnée aux avis et résolutions

IV - INFORMATIONS DU PRESIDENT

7

La séance est ouverte à 8 h 40 sous la présidence de M. Olivier DUTHUIT.

Mme SERRANIA – Nous avons convenu, lors de l'établissement de l'ordre du jour, le report de points sur une séance ultérieure :

- Bilan 2018 du service social pour les départements GDI et ING,
- Projet de déploiement du CSRH au sein des unités opérationnelles de RATP Infrastructures (report sur la séance du 23 avril) pour information et avis,
- Budget de fonctionnement 2019 du département GDI (résultats à fin décembre 2019),
- Budget d'investissement 2019 du département GDI (résultats à fin décembre 2019)
- Contrat d'objectifs 2020 du département RATP Infrastructures.

Le dossier sur la mutualisation des fonctions supports soutien administratif de l'unité ESO phase 1 est inscrit à l'ordre du jour pour information et avis. Vous avez convenu de procéder à l'avis sur ce dossier. La phase 1 porte sur le rapprochement de la secrétaire administrative du centre de Barbès auprès du secrétariat de direction de l'unité ESO. L'objectif du dossier est la création d'un groupe de soutien support administratif qui regroupera à terme les assistants logistique et secrétariat de CPMO/IPE sous la responsabilité hiérarchique du RRHU de l'unité ESO. Ce dossier concerne pour le moment la phase 1, c'est-à-dire le rapprochement de la secrétaire administrative du centre de Barbès auprès de l'assistant de direction de l'unité ESO.

M. LE PRESIDENT – Si vous êtes d'accord sur la modification de l'ordre du jour, je vous propose de commencer son examen. Avez-vous des déclarations ?

M. LE SECRETAIRE – Nous n'en avons pas. A part l'ensemble des points qui sont reportés à une date ultérieure, nous évoquerons aujourd'hui les dossiers qui doivent passer pour avis. Je propose de donner lecture des avis.

III – CONSULTATIONS

A – Projets et mesures donnant lieu à avis

- **Mutualisation des fonctions supports - soutien administratif de l'unité ESO Phase 1**

M. LE SECRETAIRE – Lecture de l'avis....

Le dossier qui est présenté est lié à plusieurs enjeux :

- ✓ Le projet DIAPASON, où la ressource tertiaire doit être revue à la baisse,
- ✓ Un projet de regroupement de la fonction RH avec à terme un déplacement géographique de toute l'unité sur le bâtiment Esterel,

Le dossier présenté propose 2 phases: Pour ne pas anticiper sur les prochaines années et donc la phase 2, nous ne donnerons ce jour qu'un avis sur la phase 1.

Aujourd'hui, les fonctions supports sont dispersées sur 2 sites, Barbès et VDF. De plus, l'activité effectuée par les salariés n'est pas identique d'un poste à l'autre.

La phase 1 consiste à regrouper sur un même lieu, VDF, les agents des fonctions supports en rapatriant les agents de Barbès sur VDF et d'en profiter pour créer un nouveau poste mélangeant certaines fonctions qui étaient faites auparavant par une seule personne. Cette fusion des activités va permettre d'entamer une montée en compétence et sera acquise complètement lors de la phase 2. La réussite de cette première phase doit être accompagnée par de la formation.

Enfin, un point non évoqué sur la phase 1 : la salariée qui occupe le poste d'assistante de direction ne sera pas remplacée. En effet, sur les 4 postes concernés en 1^{ère} phase, seuls 3 postes seront notifiés. Encore un poste authentifié diapason qui disparaît.

La création de poste qui consiste à combiner les activités sert-elle réellement à faire monter les salariés en compétence ou tout simplement à dispatcher une charge de travail sur moins d'effectif ?

Enfin, nous vous demandons un nouveau passage devant la Commission SSCT et l'instance CSE avec dossier avant la mise en place de la phase 2.

Les élus du CSE RATP INFRASTRUCTURES émettent un avis défavorable sur le projet de mutualisation des fonctions supports – soutien administratif de l'unité ESO.

PROCEDURE DE VOTE :

Pour : 3 (CGT)
Contre : 0
Abstention : 0

L'avis du CSE RATP Infrastructures sur la mutualisation des fonctions supports soutien administratif de l'unité ESO est adopté à l'unanimité des présents.

• Installation de la vidéosurveillance sur le site de Nanterre (CT/TDE)

M. LECLER – Lecture de l'avis....

Les environnements de travail sont de plus en plus équipés de dispositifs de vidéosurveillance. S'ils sont légitimes afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, de tels outils ne peuvent pas conduire à placer les employés sous surveillance constante et permanente.

Des caméras peuvent être installées sur un lieu de travail à des fins de sécurité des biens et des personnes, à titre dissuasif ou pour identifier les auteurs de vols, de dégradations ou d'agressions. Mais les employés ont le droit au respect de leur vie privée. Les caméras ne doivent pas filmer les zones de pause ou de repos des employés, ni les toilettes. Enfin, elles ne doivent pas filmer les locaux syndicaux ou des représentants du personnel, ni leur accès lorsqu'il ne mène qu'à ces seuls locaux.

L'installation de la vidéosurveillance sur le site de Nanterre (CT/TDE) fait suite à deux cambriolages et à de nombreuses disparitions de matériel et d'outillage.

Le site est accessible par 6 accès et sera équipé de 11 caméras dont 3 qui seront en visualisation en temps réel. Les images seront visibles sur le moniteur installé dans le couloir du centre ainsi que dans le magasin et le bureau des encadrants.

Pour rappel, les parties voies publiques filmées par les caméras étant interdites, ces dernières seront cachées.

Les autres caméras enregistrent et la baie où sont envoyées les images se trouve dans le bureau des encadrants. Les images seront visualisées uniquement par les 2 responsables du centre de TDE si un besoin justifié nécessite le visionnage des bandes. Un représentant du personnel sera automatiquement présent. La conservation des images ne doit pas excéder un mois.

Nous vous rappelons aussi l'impérieuse nécessité d'informer précisément les personnes pénétrant sur le site et particulièrement les agents de TDE et de CT. Pour s'assurer que tout le monde a bien reçu cette information, nous vous demandons de fournir à l'instance les feuilles d'émargement qui permettent de s'assurer que les agents des deux unités ont bien été informés.

Enfin, si une ou plusieurs caméras supplémentaires devaient être installées, les instances devront en être informées avant la mise en place.

Les élus du CSE RATP INFRASTRUCTURES prennent acte du déploiement de la vidéoprotection sur le PST MCBT de Nanterre.

PROCEDURE DE VOTE

Pour : 3 (CGT)
Contre : 0
Abstention : 0

L'avis du CSE RATP Infrastructures sur l'installation de la vidéosurveillance sur le site de Nanterre (CT/TDE) est adopté à l'unanimité des présents.

• Nomination d'une animatrice PRPS CT

M. BAZIN – Lecture de l'avis...

L'instance doit émettre un avis sur la nomination de la nouvelle animatrice PRPS de l'Unité CT, comme le prévoit le Code du Travail.

Au vu du CV, des diplômes et du parcours professionnel hors et dans l'entreprise, nous faisons le constat que la candidate a une forte expérience dans le domaine santé/sécurité. Il y a également une notion non mesurable par un diplôme, c'est celle des rapports humains et de la qualité des échanges avec les différents partenaires sociaux. Mais au vu de son parcours dans sa précédente Unité, les élus n'ont aucun souci à se faire sur ce point.

Le CSE, n'ayant pas pour mission de se substituer aux décisions organisationnelles et aux objectifs en termes de HSCT pris par le Département RATP INFRASTRUCTURES, ne se positionne donc pas sur l'orientation de l'avis.

PROCEDURE DE VOTE

Pour : 3 (CGT)
Contre : 0
Abstention : 0

L'avis du CSE RATP Infrastructures sur la nomination d'une animatrice PRPS CT est adopté à l'unanimité des présents.

• **Remplacement de l'APGO de Massy Ligne B**

M. BAZIN – Lecture de l'avis....

L'instance doit émettre un avis sur la nomination du nouvel animateur Prévention et Environnement des Groupes Opérationnels Voie, comme le prévoit le Code du Travail.

Au vu du CV, des diplômes et du parcours professionnels hors et dans l'entreprise, nous faisons le constat que le candidat a une expérience dans le domaine santé/sécurité acquise sur son poste de manager à l'Unité Voie. L'Unité doit et devra permettre à cet agent d'acquérir le maximum de compétence par l'intermédiaire de formations, hors et dans l'entreprise.

Il y a également une notion non quantifiable par un diplôme, c'est celle des rapports humains et de la qualité des échanges menés avec les différents partenaires sociaux.

Le CSE, n'ayant pas pour mission de se substituer aux décisions organisationnelles et aux objectifs en termes de HSCT pris par le Département RATP INFRASTRUCTURES, ne se positionne donc pas sur l'orientation de l'avis.

PROCEDURE DE VOTE

Pour : 3 (CGT)

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis du CSE RATP Infrastructures sur le remplacement de l'APGO de Massy Ligne B est adopté à l'unanimité des présents.

• **Consultation relative à la proposition de reclassement suite au constat de l'Inaptitude de M. Albhy NLEND KUNZ**

M. LE SECRETAIRE – Lecture de l'avis....

Après avoir échangé avec l'agent et à la lecture du dossier de reclassement, les élus du CSE RATP INFRASTRUCTURES donnent un avis favorable au reclassement de M. Albhy NLEND KUNZ sur le poste d'opérateur chargé des saisies informatiques.

PROCEDURE DE VOTE

Pour : 3 (CGT)

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis du CSE RATP Infrastructures sur la proposition de reclassement suite au constat de l'inaptitude de M. Albhy NLEND KUNZ est adopté à l'unanimité des présents.

B – Suite donnée aux avis et résolutions

IV- INFORMATIONS

- **Information sur les marchés à venir - 3^{ème} trimestre 2020**

M. LE PRESIDENT – Je vous ai transmis les projets de marchés pour le troisième trimestre 2020. Ils sont plutôt des marchés de renouvellement et un avenant sur le PCC de la ligne 12.

IV – INFORMATIONS DU PRESIDENT

- **Evènements significatifs survenus sur le réseau**

M. LE PRESIDENT – Nous avons eu un incident important sur la ligne 5 qui était un problème de mix de travaux de montée de version sur Octys en même temps qu'une panne réseau. Autrement, nous n'avons pas eu de gros incidents.

- **Point sur le coronavirus**

M. LE PRESIDENT - Nous avons pris, dans cette période, des dispositions pour minimiser au maximum l'exposition des agents. Je comprends les craintes qui peuvent remonter du terrain et nous essayons d'y répondre de la façon la plus précise et la plus adaptée possible. Nous pouvons avoir parfois quelques points de divergence, mais je remercie globalement l'ensemble des agents pour leur bonne volonté de façon à faire avancer les choses. Nous essayons de nous adapter avec des mesures concrètes au plus près du terrain. Nous sommes en train d'évaluer les situations. Vous estimez de temps en temps qu'un certain nombre d'opérations de maintenance préventive ne font pas partie de la liste des opérations véritablement indispensables. Nous regardons, centre par centre, deux éléments :

- La stricte limitation aux opérations indispensables,
- Nous tenons au strict respect des mesures de distanciation et de mise en place des barrières. Nous regardons toutes les situations opérationnelles dans lesquelles il existe des difficultés à respecter ces barrières. Comme vous le savez, on ne récupère pas la liste de ces situations en cliquant sur un bouton. Caroline NOUZAREDE a lancé avec les UO l'identification de ces situations pour vérifier que ces consignes de distanciation et de barrières seront bien respectées dans tous les cas.

Nous ne savons pas combien de temps va durer cette situation. Les mesures sont annoncées pour quinze jours et tout le monde a plutôt dans la tête une durée de quatre semaines. Des mesures qui nous intéressent également concernent les chantiers. Le gouvernement a demandé une continuité économique. Cependant, beaucoup d'entreprises de travaux sont arrêtées et le Grand Paris a arrêté ses travaux.

Notre position pour tous les travaux de génie civil et d'aménagement est d'arrêter les chantiers en sécurité. Nous ne pouvons pas les arrêter dans l'état où ils sont. Il faut les mettre en sécurité et mettre en place les mesures de contrôle géophysique et les mesures d'accès aux chantiers pour garantir la sécurité des chantiers. Nous regardons la possibilité de poursuivre les essais soit pour le prolongement de la ligne 14 où la RATP est très attendue, soit pour l'automatisation de la ligne 4 dans le strict respect

des consignes de contingentement et de sécurité du personnel. Par ailleurs, nous avons de plus en plus d'entreprises défaillantes pour plein de raisons et plutôt pour de bonnes raisons.

M. LECLER – Les agents sur le terrain ne le comprennent pas forcément. Nous entendons les consignes du gouvernement et du Premier Ministre disant que nous ne pouvons pas aller à l'enterrement de nos proches et il est mis trois ou quatre agents dans la même voiture. Il existe un décalage entre ce que disent les autorités et la réalité du terrain. Nous vous alertons sur ce point parce que les agents sont inquiets et ils ne comprennent pas certaines actions. J'ai reçu un message pas plus tard que cette nuit : des agents sont envoyés faire des relevés et préparer des chantiers pour l'éclairage. Est-ce dans le domaine de l'urgence et de la sécurité ferroviaire ? Il va falloir être clair très rapidement parce qu'il existe un risque.

M. LE PRESIDENT – J'essaie d'être le plus clair possible. Nous voulons vraiment garantir la sécurité. Le gouvernement a lui-même des injonctions un peu contradictoires : Bruno LE MAIRE dit qu'il ne faut pas arrêter l'activité économique et qu'il faut aller au travail et le conseil scientifique ne dit pas la même chose. Le principe mis en place depuis hier est le principe des équipes A et B, c'est-à-dire de maintenir chez eux des agents pour qu'ils ne soient pas en contact avec leurs collègues et qu'ils soient mobilisables plus tard puisque nous nous installons dans une période d'assez longue durée. Quand nous avons une équipe, le principe est de faire le strict nécessaire dans les conditions de sécurité et le respect des normes sanitaires. Quand les gens sont là et quand les normes sanitaires peuvent être respectées sans problème, le but est plutôt de s'occuper que de rester ensemble enfermés dans une salle. La consigne est le strict respect des normes sanitaires et la sécurité des agents, sinon on arrête tout.

M. LECLER – Le plus simple est de laisser les mainteneurs chez eux et qu'ils soient disponibles. Il est dit à MCBT qu'il faut que les agents soient là. Si les agents sont à l'attachement, il ne se pose pas de problème. S'ils sont en ligne, tous les éventuels problèmes qu'il peut y avoir créent de la frustration et de la peur chez eux. S'ils sont chez eux, ils sont prêts à jouer le jeu. J'entends l'argument disant qu'ils ne seront peut-être pas là, mais même ceux qui habitent à 100 km mettent une heure en temps normal pour venir en voiture. Nous pouvons être à 2 km et mettre le double de temps pour venir chercher des outils. L'argument ne tient donc pas. Je comprends que payer des gens à ne rien faire chez eux ne fasse pas partie de l'idéologie de l'entreprise.

M. LE PRESIDENT – Nous le faisons un peu.

M. LECLER – L'essentiel est tout de même que les agents soient disponibles.

M. LE PRESIDENT – Nous ne maintenons que lorsque les gens sont là. Il est tout de même fait du préventif. Sur le droit d'alerte à MRF, le sujet était posé un peu de la même façon : la demande des agents était de fermer les AMP, d'arrêter le patrimonial et la position de la direction a été de dire non. Il faut préparer la reprise et, si un grand nombre d'entretiens préventifs étaient à faire à ce moment-là, on ne pourrait pas reprendre. Il faut le faire dans le strict respect des conditions sanitaires.

M. BAZIN – Quelles sont les conditions sanitaires dans ce cadre-là ? Techniquement parlant, pour pouvoir permettre une reprise de l'activité et en tout cas ne pas avoir trop de retard dans le préventif, il faudrait que chaque train qui entre dans un AMP soit passé au lavage et à la désinfection, ce qui permettrait au personnel de travailler en sécurité. Aujourd'hui, cela n'est pas vraiment le cas. Rien n'est prévu et le personnel avec son petit chiffon ne pourra pas dire qu'il a désinfecté le train correctement. Je ne sais pas comment voyagent nos usagers dans la période, mais nous voyons certaines choses qui sont assez hallucinantes, des gens qui ont des attitudes assez abjectes et notre personnel le subit. Il s'agit de la partie MRF. Si nous prenons notre cas au niveau de GDI, il y a des choses que je peux entendre pour TDE, mais puisque des rapports d'activité sont faits régulièrement par les agents depuis des années, je pense que la hiérarchie est censée être au courant depuis longtemps de la façon dont les choses se passent. Pour un chantier de renouvellement ou d'entretien de cellules à PEF/Câbles, je peux franchement le comprendre, hormis les endroits où il peut y avoir un risque d'explosion de cellules. Nous y allons et nous intervenons. Il y a vraiment un très gros travail à faire. Les équipes travaillent relativement à proximité et l'agent ne travaille pas tout seul sur sa cellule. Ce travail aurait dû être fait depuis longtemps et nous devrions être au courant. Entendre dire aujourd'hui qu'il va falloir regarder est un peu compliqué à entendre pour les agents. Vous l'avez dit, nous pouvons l'entendre et comprendre votre position, mais vous comprenez le stress qui peut émaner de cette situation. Personne n'a envie d'attraper ce virus au travail et de le ramener chez soi. Quid de ce qu'il en sera si nous attrapons ce virus au travail ? Comment serons-nous perçus par l'entreprise ? Serons-nous en arrêt de travail, en arrêt maladie ou en accident du travail ? Comment cette maladie sera-t-elle reconnue ? Il faudra voir derrière tout ce qui en découlera et il faut aussi que nous protégeons nos familles.

Mme PRALONG-RICHY – Aujourd'hui, au travers des éléments en ma possession, l'arrêt est considéré comme de la maladie.

M. BAZIN – Nous sommes bien dans un stade de confinement de la population avec une contrainte et on est bien content de trouver les personnes sous régimes spéciaux pour aller faire le bon soldat sur le terrain et s'exposer. Cet ordre est donné par les autorités et il ne l'est sûrement pas du fait de l'agent. Il va s'exposer et il va peut-être exposer involontairement ses collègues même dans le cadre des mesures barrières. Quand on en arrive à me dire que cela reste de la maladie, je trouve que c'est mal récompensé le sacrifice des agents !

Mme PRALONG-RICHY – Vous avez vu comme moi que les règles sont très évolutives et elles peuvent changer d'un jour à l'autre. A l'heure où je vous parle, les salariés qui sont malades vont voir leur médecin, ils se font soigner et ils bénéficient d'un arrêt de travail.

M. BAZIN – Il s'agit d'une exposition professionnelle à un risque.

M. LE PRESIDENT – Je vous entends et je vous apporterai une réponse aujourd'hui.

M. LECLER – J'en reviens à la situation nationale et à celle que nous vivons à la RATP. A République, deux agents sont aujourd'hui malades et le centre n'est pas fermé. Par contre, je vois que, pour les postes de police, on ferme les commissariats. Je pense que, dans la situation où nous sommes, la police a beaucoup plus

d'importance qu'un agent de la Voie. Le Ministère de l'Intérieur a pris des dispositions pour protéger ses agents de police et nous n'avons pas cette démarche à la RATP. La RATP est en totale contradiction avec les pouvoirs publics. Je rejoins les propos de Monsieur BAZIN : nous étions les bons à rien de la Nation il y a six mois avec la réforme des retraites, nous étions mis systématiquement au pilori y compris par la direction, et nous sommes à la limite les sauveurs aujourd'hui. Les agents ne le comprennent pas. Nous vous faisons des propositions pour essayer d'améliorer la situation parce que cela ne tiendra pas. La peur prédomine et non pas l'envie de ne pas travailler. Les agents sont prêts à rester chez eux, mais s'il faut y aller sur un claquement de doigt, ils y sont prêts y compris parmi les encadrants. Ils ne comprennent pas parce qu'ils vont faire un relevé d'armoire à droite ou à gauche, ils vont installer une prise électrique, et c'est vraiment du n'importe quoi ! Parmi ces agents, certains prennent les transports, s'exposent, et nous sommes en totale contradiction avec les mesures prises à l'extérieur. Nous sommes d'accord pour y aller, un service public est à assurer, mais a minima. Les trains roulent à vide et personne ne circule dans les bus. J'étais hier à la Maison de la RATP. Un bus est arrivé et ses passagers étaient des personnels en tenue RATP. On marche sur la tête !

Mme PRALONG- RICHY – Sur l'organisation de travail, je laisserai M. DUTHUIT vous répondre. En revanche, par rapport à la question de salariés qui seraient malades et qui seraient venus travailler, la réponse de l'entreprise est aujourd'hui l'arrêt maladie. J'entends néanmoins vos propos et je ferai remonter la question sur l'arrêt de travail. Nous entendons parfaitement les interrogations des salariés et j'en ai discuté hier avec M. TURBAN. Aujourd'hui des situations paraissent similaires du point de vue des salariés, mais les réponses des médecins du travail sont parfois différentes. En tant qu'employeur, nous sommes tenus de respecter les préconisations des médecins du travail.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes conscients que la situation n'est pas très lisible pour les agents sur le terrain. Comme vous le dites, nous ne sommes pas médecins et les circonstances ne sont pas tout à fait les mêmes pour chacun des agents. Est-ce lié au fait que les circonstances ne sont pas les mêmes ou est-ce l'effet du jugement du médecin du travail ? Il s'agit probablement des deux. Cela ne donne pas une vision très claire en disant que la solution est A ou B puisque l'affaire passe dans les mains de la médecine du travail. Nous avons une cellule quotidienne qui est maintenant passée tous les deux jours sur le suivi et la coordination de tous ces points. Des demandes sont faites localement à la médecine du travail sur des consignes que nous avons chez nous. En revanche, nous faisons remonter un certain nombre de mesures transverses et de points dans cette cellule de suivi à laquelle participent les médecins du travail, l'ensemble des départements, et ces demandes sont remontées.

La Présidente fait aussi un point quotidien pour savoir où nous en sommes. Elle était ce matin au Ministère des Transports pour remonter nos préoccupations particulières. Nous avons ensuite, au niveau de l'Etat, des préoccupations qui sont les arbitrages entre les services de santé. L'Etat dit s'il faut encore faire rouler les transports ou pas et définit le volume. Nous collectons, nous remontons les préoccupations, et je vous remercie de les remonter. Ces préoccupations existent dans toutes les entreprises. Je vous disais tout à l'heure que les entreprises de travaux publics avaient arrêté de travailler parce qu'elles n'arrivaient pas à le faire dans leur gamme de travaux et à maintenir des mesures de sécurité sanitaire suffisantes.

M. LE SECRETAIRE – Sur l'organisation, vous avez des encadrants qui font des effets de zèle. Nous vous demandons de piloter tout cet ensemble. Nous devons effectivement les remonter, mais les directeurs d'unité doivent cadrer un peu les choses.

M. LE PRESIDENT – M. SAIZ vous a répondu pour l'unité Voie.

M. LE SECRETAIRE – Le problème se pose aussi à l'unité CT. Nous étions stupéfaits lundi de se retrouver avec une quarantaine de personnes sur un quai. La réponse a été de nous dire que l'on ne savait pas. Il ne faut peut-être pas exagérer avec les communications qui sont faites dans l'entreprise et à l'extérieur de l'entreprise. Je pense qu'il faut vraiment cadrer les choses. Je ne dis pas que le problème se pose au niveau du département et des unités, mais vous avez surtout des cadres qui font du zèle et qui se disent après tout que les agents sont là et qu'il faut leur donner un travail à faire. Ce point est important.

Un certain nombre de questions ont été posées et je vous remercie pour les réponses assez rapides parce qu'elles sont importantes pour les agents. Il reste encore des interrogations. Avant, l'entreprise savait faire des choses, mais elle savait aussi se tordre le bras. Par exemple, sur les six jours de CA qui vont jusqu'à la fin du mois d'avril, nous sommes aujourd'hui dans une situation compliquée. Des agents ont posé des congés, mais ils ne peuvent pas partir parce que tout est fermé. Nous avons cru comprendre, parce que nos oreilles traînent, que l'entreprise se dédouane et dit que nous gardons les règles en vigueur. Il faut également faire remonter le message que l'on ne peut pas demander aux agents de faire l'effort de venir et leur dire après que les règles sont les règles. Si les règles sont les règles, j'ai peur que vous n'ayez plus grand monde demain. Nous vous demandons de remonter le message au niveau de la direction de l'entreprise et de dire que les six jours pourraient être au moins étalés sur l'année. Je ne pense pas que cela mettra l'entreprise à mal même si vous allez me dire que ce sont 6 jours multipliés par 45.000 agents si tout le monde a déjà six jours, mais je pense que ce point est à vérifier. Je pense qu'il y a moyen d'assouplir certaines règles et j'ai l'impression que l'entreprise reste ferme sur un certain nombre de points.

M. LE PRESIDENT – La posture du jour de l'entreprise est de rester ferme sur cette position, et je comprends que vous ne soyez pas d'accord. Nous sommes partis pour un confinement et un télétravail extrêmement généralisé. Ce télétravail extrêmement généralisé correspond, dans un certain nombre de cas, à un travail effectif par les gens qui vont le faire chez eux et, dans d'autres cas, à un travail beaucoup moins effectif.

Le télétravail n'est pas des vacances. Ces jours pourraient être l'occasion pour un certain nombre de personnes de prendre leurs vacances même s'ils ne peuvent pas partir. Il se pose la question particulière des mainteneurs qui doivent rester et qu'il faut regarder. La question est posée et la position actuelle est de ne pas avoir d'étalement possible de ces jours.

M. LE SECRETAIRE – Le problème est bien là. L'entreprise reste ferme sur certaines positions qu'elle pourrait assouplir et cela irait bien aux agents. J'ai un exemple dans une unité où il a été demandé à un agent de revenir alors qu'il était en vacances. On lui dit qu'il doit oublier ses vacances, puis qu'il prendra ses six jours. On demande à

l'agent de revenir et on lui dit après que les règles sont les règles. Il se pose un véritable problème et je pense qu'il faut le regarder au moins pour les mainteneurs.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons regarder les cas particuliers. Nous avons les cas très particuliers où il a été demandé aux gens de revenir et nous avons toujours su le régler. Il existe une position d'entreprise sur laquelle nous nous alignons et nous ferons remonter la question des mainteneurs parce que la position n'est pas tout à fait la même pour tout le monde et pour les gens à qui l'on demande de rester. Pour l'instant, il y a tout de même moins de travail à faire. Notre difficulté est d'organiser le travail avec les roulements et le sujet est compliqué.

M. LE SECRETAIRE – Si, à la fin du mois d'avril, il reste aux agents mis en équipes A et B 6 jours voire plus, auront-ils la possibilité de les poser ? Nous devons avoir ces réponses, sinon nous nous retrouverons dans une situation un peu compliquée parce qu'il risque d'y avoir beaucoup d'absents à la fin du mois d'avril. Je voulais également évoquer quelques problèmes d'organisation. Un problème qui remonte aujourd'hui est le lavage des bleus. Nous n'avons pas de réponse de l'entreprise. Les agents nous interpellent en nous demandant ce qu'ils doivent faire pour le lavage des bleus parce qu'ils ne veulent pas les laver chez eux. Sur les masques, des activités se font aujourd'hui avec des masques EPI. Vous avez pourtant été clair M. Le Président puisque vous avez dit : pas de masque EPI, pas d'activité, mais cela n'est pas tout à fait ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain.

M. LE PRESIDENT – Pour toutes les activités nécessitant des EPI, on ne peut pas faire l'activité si on n'a pas les EPI correspondants. Ce principe est le même qu'avant indépendamment du virus. Nous avons remonté la question des masques qui est compliquée parce que le gouvernement veut gérer les masques et les donner aux services de santé dans tous les cas où ils ne sont pas obligatoires.

M. BAZIN – Qu'est-ce qu'un cas obligatoire ? En savez-vous quelque chose ?

M. LE PRESIDENT – Je n'en sais rien.

M. BAZIN – Le gouvernement ne le sait pas non plus comme aucun dépistage n'est fait aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT – Nous avons des activités qui nécessitent des EPI et nous les gardons.

Pour le respect des consignes sanitaires, il faut rester à plus de 1,50 m et des précautions particulières doivent être prises à moins de 1,50 m pendant plus de 15 minutes. Il faut que nous puissions traiter ces points et le sujet est remonté au niveau du gouvernement pour pouvoir être traité.

M. BAZIN – L'interprétation que certains médecins font du virus qui nous arrive aujourd'hui, et qui courait en fait depuis le mois de décembre, me paraît compliquée. L'ex-Ministre de la Santé, Mme BUZYN, avait signalé un certain nombre de choses et elle est même partie en courant de son Ministère pour pouvoir se présenter à l'élection municipale de Paris. Les larmes de crocodile vont bien cinq minutes, mais il n'empêche que la population va subir ce choc et ce manque d'anticipation de la part des Autorités.

Je sais que cela va vous faire bondir, mais l'entreprise réagit de la même manière avec autant de questionnements qui ont été posés à d'autres moments depuis le mois de février sur le virus qui arrive et aucune réponse claire n'a été apportée. Certains médecins ont aujourd'hui un discours qui peut être anxiogène. Comme il n'y a pas de dépistage, un chiffre qui circule ferait penser que le nombre de cas avérés aujourd'hui, qui est annoncé dans les médias, devrait quasiment être multiplié par 27. Vous comprenez bien que chacun de nous peut avoir un doute et se dire que dans la rue, même à 2 ou 3 m de la personne qui précède ou inversement, il existe peut-être un risque. Que fait-on ? Applique-t-on le principe de précaution ? L'entreprise a bon dos de jouer là-dessus sur tous les tableaux en disant qu'elle n'applique que la loi et rien que la loi. Je l'ai connue en d'autres temps faisant mieux que la loi et, depuis l'arrivée des CSE, on casse tout. Les régimes spéciaux avaient du bon et chacun savait pourquoi il y était entré. Il n'y avait pas de problème et on sacrifiait plein de choses pour cela. L'entreprise applique aujourd'hui le strict minimum et rien que la loi pour pouvoir faire du bénéfique et elle fait du bénéfique. Elle sacrifie le personnel qui est en action et peut-être aussi les fonctions supports. On ne les remercie jamais assez, mais heureusement qu'elles sont là pour faire le lien et pour que tout fonctionne ! Pour le coup, l'opérationnel est sur le terrain et les fonctions supports sont en télétravail, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne seront pas contaminées non plus. Cela ne veut rien dire. Avec toutes les annonces qui sont faites aujourd'hui, nous avons de fortes inquiétudes notamment au niveau des lingettes que nous n'avons pas.

M. LE PRESIDENT – Les lingettes sont arrivées.

M. BAZIN – Si elles sont arrivées, elles ne sont pas encore distribuées. Votre parole et votre attitude pourront calmer un certain nombre de choses lorsque vous aurez pris la parole. Vous êtes le Directeur de notre département et, au-delà des textes que vous signez, je pense que votre voix est importante. Vous signez plein de documents, mais on ne vous entend pas. Les décisions que vous prenez sont justes même si nous allons le mesurer. Votre parole est importante et elle doit être entendue par l'ensemble du personnel. Les personnels qui sont sur le terrain doivent pouvoir entendre que vous faites tout pour assurer cette protection qui leur est due parce qu'ils sont vos agents. Si vous êtes un bon père de famille, vous prenez soin de vos enfants comme nous essayons tous de le faire, mais nous avons le sentiment d'une forme de légèreté. Je vous rappelle l'histoire des attentats et vous étiez en plein dedans. Les agents regardent l'actualité, ils entendent les Autorités dire qu'il ne faut pas se rendre à tel endroit, et certains disent par excès de zèle qu'il faut continuer à y aller et passer par là. Cela est une aberration totale, c'est mettre en danger le personnel et c'est à la limite criminel ! Je ne dis pas qu'il s'agit de vous et de votre responsabilité, mais avec le discours des Autorités qui n'est pas clair et la façon de traiter la chose en disant que les agents peuvent servir de chair à canon, que cela n'est pas grave et que cela sera peut-être un bon indicateur, il faut arrêter ! Nous n'en sommes pas là et ce n'est pas le rendu qui nous est fait. Quand on nous annonce en plus 0 NAO alors que nous avons des gens au-dessus de nous qui prennent beaucoup plus, nous voulons bien servir de sacrifiés dans cette histoire, mais il faut arrêter et dire stop à un moment donné. L'entreprise est contente de son personnel. Il fait un travail plutôt satisfaisant puisqu'il lui permet de faire des bénéfices. Mettez-y les moyens qu'il faut et qui vont bien !

M. LE PRESIDENT – Je comprends le sujet, mais nous sommes pris entre deux choses : les discours généraux et les discours pratiques qui répondent aux interrogations des agents. Les mesures pratiques sont définies. Il a fallu les définir et ce travail n'était pas si simple. Il faut maintenant s'assurer qu'elles sont en place, et je reviens sur les mesures de désinfection, les lingettes... Les lingettes sont arrivées et nous avons du gel hydroalcoolique. Nous réfléchissons à des procédures alternatives pour désinfecter. Les médecins nous disent qu'il est préférable de prendre des solutions d'eau de javel diluée ou de l'alcool. Nous essayons de définir des procédures propres pour que tout se passe bien, pour rassurer et pour mettre ces moyens à disposition partout en prenant en compte les pénuries d'approvisionnement que nous pouvons avoir.

Sur les vêtements de travail, la question est en cours d'être traitée. Le prestataire qui nettoyait les vêtements de travail est fermé. Nous regardons différentes pistes et nous reviendrons vers vous pour vous les présenter. Nous avons identifié un autre prestataire, mais je ne suis pas sûr que cela soit la meilleure solution et nous sommes en train de le regarder. Si nous basculons vers l'autre prestataire, les conditions logistiques doivent être redéfinies avec le ramassage, le marquage des vêtements..., et le processus est un peu compliqué. Nous regardons si nous ne pouvons pas trouver des solutions alternatives. Nous n'allons pas racheter des machines à laver, mais les blanchisseries sont ouvertes aujourd'hui et nous sommes en train de regarder les différentes solutions possibles.

M. LECLER – Une note traîne apparemment sur l'utilisation des véhicules. Cette note de M2E a été transférée à GDI sur l'utilisation du bon nombre et le nettoyage des véhicules. Pouvez-vous confirmer si cette note est bien validée ou pas ? Une autre note du même acabit nous renvoie au plus près de chez nous pour le nettoyage des bleus en disant qu'il est pris en charge, mais je ne suis pas certain, avec le confinement, que nous ayons le droit d'aller laver nos bleus.

M. LE PRESIDENT – Je ne sais pas. Je n'ai pas vu sortir ces notes.

Mme PRALONG-RICHY – Je n'en ai pas non plus connaissance, mais je note la question.

M. LECLER – Je parle des fiches pratiques COVID 19 GDI FPP 20001 et GDI FPP 20002.

M. LE PRESIDENT – Sur les bleus de travail, je ne savais pas que la note était sortie. Nous avons deux alternatives. Il existe une prime de lavage de 2 € par jour qui permet de faire laver les vêtements, et la question était celle-là versus le fait d'utiliser une entreprise sous-traitante pour pouvoir le faire. Ma position personnelle est la suivante : la mise en place d'un prestataire est une opération compliquée avec le ramassage, le marquage, etc... Il fallait trancher entre les deux solutions. Nous allons maintenant regarder le côté pratique pour le vérifier. Est-ce vraiment possible avec les mesures de confinement ? Je le pense, mais il faut le vérifier.

M. LECLER – J'entends ce qui se dit et même aller promener son chien commence apparemment à être compliqué.

M. LE PRESIDENT – Vous voyez bien qu'il n'y a pas de bonne solution dans ce cas, et cette solution ne me paraît pas idiote. Elle a été expliquée et elle ne se ferait pas au détriment des acheteurs non plus.

M. LECLER – Nous vous demanderons, si vous validez ce type d'information, de la diffuser largement par boîte mail à tout le personnel.

M. LE PRESIDENT – Bien sûr ! Pour que toutes ces mesures soient faites, nous passons par la cellule Prévention et Nils RAYNAUD coordonne cet ensemble d'actions. Je suis au courant parce que je vois remonter les choses, je les regarde et je donne mon avis en disant que telle solution paraît supportable où ne me paraît pas bonne et de faire au mieux.

M. LECLER – Pour revenir sur les lingettes, elles ne sont pas en nombre suffisant puisqu'ils en donnent apparemment cinq.

M. LE SECRETAIRE – Nous ne savons pas s'il s'agit de cinq lingettes par jour ou par service. Nous trouvons que la communication n'est pas adaptée à l'unité et cette situation est compliquée. Nous avons l'impression que chacun y va de sa vision des choses et nous l'avons rappelé à M. RAYNAUD. Je vous dis, avec l'accord de Monsieur PAROT, que nous n'avons rien à reprocher à M. RAYNAUD même si nous ne sommes pas toujours d'accord, mais à part M. RAYNAUD, je ne sais pas qui fait partie de la cellule puisque nous n'avons jamais les autres personnes au téléphone. Si nous n'avons pas M. RAYNAUD, M. DUTHUIT ou les Directeurs d'unité, c'est le silence complet ! Nous avons avant des échanges avec M. MONNOT et M. CHESSE. Le fait de ne pas avoir d'échanges avec le Secrétaire du CSE n'est pas grave, mais il faudrait au moins en avoir avec le Secrétaire de la CSSCT et il n'y a pas d'échanges. Je vous alerte sur le sujet parce que nous sommes dans une situation alarmiste et c'est le silence radio !

M. LE PRESIDENT – Vous me l'avez déjà dit et j'ai remonté le sujet. Il est intervenu juste après la distribution des flacons de gel hydroalcoolique et M. LEREBOURS a écrit. Je ferai remonter le message en disant qu'il est bien beau d'écrire, mais il faut aussi parler et écouter pour remonter les points.

Mme PRALONG-RICHY – Sur la communication, des points quotidiens auxquels je participe se font. Vous attendez de la communication de la part de qui ? Attendez-vous une communication des DUO ? Je n'ai pas bien compris.

M. LE SECRETAIRE – La communication que vous décidez est bien celle qui est déclinée dans les unités. La situation s'est un peu calmée, mais nous avons eu quelques cas au départ où certains cadres dans les entités faisaient leur propre communication en disant par exemple, et aucun démenti n'a été fait sur le sujet, qu'il n'y avait pas d'inquiétude sur les surfaces inertes. La personne qui écrit cela n'est pas médecin. Si un médecin l'écrit, dont acte ! Si le département le dit avec l'accord de la médecine, il n'y a aucun souci, mais le fait qu'un cadre se permette de l'écrire alors que cette information n'est visée par personne m'ennuie beaucoup. Je demande que nous n'ayons qu'une seule et unique communication issue de votre part et de l'entreprise, que seule cette communication inonde les unités et non pas que chacun y aille de sa vision des choses de la situation qui se passe aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT – Il a été mis en place un système très centralisé où nous avons les notes. Vous me dites que le système a des failles et je l'entends. Nils RAYNAUD coordonne l'ensemble. Un binôme Prévention/RH est mis en place entre Sophie PRALONG-RICHY et Nils RAYNAUD pour faire fonctionner ce point. Nils RAYNAUD s'appuie sur son équipe et les préventeurs d'unité avec, auprès de lui, Jacques GRATUZE et Olivier LEREBOURS. J'ai noté que les élus avaient besoin d'une communication plus proche avec ces personnes. Nous avons mis en place un système pour centraliser l'ensemble des notes et avoir vraiment la parole officielle pour éviter que chacun réinvente les choses ou se rajoutent des petites choses qui sèment plus le trouble que des choses simples. Dans cette période compliquée où l'angoisse remonte d'un certain nombre de personnes, il peut arriver que des gens veuillent rassurer, prennent sur eux et puissent dire des erreurs. Nous avons mis en place un dispositif pour le cadrer et nous renforçons la communication pour être sûrs de ne pas avoir d'ambiguïté. Il faut bien le recadrer sur les documents officiels pour que les choses ne dérivent pas et pour servir aussi de remontées. Je vous remercie des remontées que vous me faites. Caroline NOUZAREDE organise également des réunions quotidiennes sur le sujet et nous y passons un temps fou à juste titre.

M. BAZIN – Je m'adresse à vous, M. le Directeur, et particulièrement à Madame PRALONG-RICHY : lors de la dernière séance que nous avons pu tenir de façon plénière avec les élus, nous avons évoqué le sujet du dialogue social. Nous n'avons eu de cesse, dans l'instance, de dire que vous pouvez évaluer le dialogue social par le relationnel que vous avez avec les élus et les remontées du terrain via ces élus. Je ne dis pas qu'il doit suffire et je ne cesse de redire que le dialogue social se mesure sur le terrain. La position de certains managers ou directeurs d'unité consistant à dire qu'ils sont les sachants dans l'histoire et que la personne qui se trouve en-dessous va les écouter, n'est pas forcément la position plus juste dans la période. On peut parfois avoir de belles surprises quand les choses remontent du terrain et quand on prend le temps de les écouter. Vous avez de la logique pure partout dans l'entreprise et à des niveaux peut-être même insoupçonnés. Il faudrait que les responsables, les managers et autres prennent le temps d'écouter ce qui se dit et ce qui se fait, qu'ils prennent cette parole et vous la remontent assez rapidement pour que vous puissiez faire le nécessaire s'il y a nécessité, mais il faut arrêter d'avoir cette posture de penser que l'on décide tout seul dans son coin et peu importe ce qui va se passer. Elle fera beaucoup de mal et beaucoup de dégâts. Vous le payerez malheureusement différemment et cela serait vraiment dommage. Je crois que, dans les enquêtes de satisfaction de l'entreprise où l'on a tendance à se dire : « est-ce que l'on présenterait finalement cette entreprise comme une bonne entreprise ? », cela finira mal, cela va salir l'entreprise et il faut l'éviter.

M. LE PRESIDENT – J'ai un point d'information complémentaire à vous communiquer sur le sujet. Je vous avais annoncé le lancement de l'enquête Supermood et j'ai décidé de la suspendre dans la période qui ne me semble pas être le meilleur moment pour interroger les gens. Nous ne l'arrêtons pas, mais la première priorité dans la période ne me paraît pas être de demander aux gens de se connecter pour répondre au questionnaire et savoir s'ils vont bien.

M. BAZIN – S'ils le font, leur avis ne sera pas retenu ?

M. LE PRESIDENT – Il le sera. Nous n'avons pas changé d'avis et nous continuons à vouloir le faire comme nous vous l'avons dit lors de la dernière séance, mais je pense que le faire pendant cette période ne serait pas la meilleure idée.

M. LECLER – Devons-nous en déduire qu'il en est de même pour toutes les réorganisations qui ont lieu un peu partout dans le département ?

M. LE PRESIDENT – A quelles réorganisations pensez-vous ?

M. LECLER – Je pense aux réorganisations qui ont lieu à l'unité Voie, à la Logistique... Il serait de bon ton de suspendre les discussions.

M. LE PRESIDENT – Je n'ai pas fait le point sur le sujet. En ce moment, nous sommes un peu comme au niveau de l'Etat et nous gérons les priorités.

M. LECLER – Elles font partie des choses que nous vous demandons de suspendre parce que nous ne sommes pas en mesure d'aller voir les agents et nous ne serons peut-être plus en mesure de se parler. Je me vois mal faire des discussions ou des négociations en Skype.

M. LE PRESIDENT – Je suis d'accord. Nous continuons à réfléchir. Nous allons progresser et apprendre.

M. LE SECRETAIRE – Mon dernier point s'adresse à la RRHD. Il serait bien qu'un document plus officiel sorte sur la rémunération et les différents cas que nous pouvons avoir aujourd'hui, par exemple la personne qui est arrêtée parce que son enfant n'a plus d'école et qui ne peut plus venir au travail, la personne qui est mise en réserve... Vous avez répondu rapidement à notre courrier avec un code de pointage et je vous en remercie, mais qu'est-ce que cela veut dire concrètement derrière ? Il y a peut-être des incidences derrière notamment sur la prime d'intéressement de 2020. Quand les agents sont en arrêt maladie, certaines primes sont impactées. Nous avons besoin d'avoir ces éléments.

Il a également été demandé dans le dernier courrier que les primes d'efficacité collective soient touchées au maximum par chaque agent. Si l'entreprise ne veut pas faire d'effort ou applique les règles comme elles doivent s'appliquer, je pense qu'il se posera un problème

M. LE PRESIDENT – Je prépare la réponse à votre dernier courrier.

M. LE SECRETAIRE – Un tableau un peu plus général pourrait-il sortir ? Les agents nous posent des questions et nous ne savons pas toujours y répondre. Nous essayons aussi d'avoir cette règle de ne pas raconter d'histoires aux agents en leur disant de ne pas s'inquiéter parce qu'ils toucheront quelque chose ou parce qu'ils ne toucheront rien. L'entreprise a-t-elle sorti un document pour expliciter les différents cas ? Ils ne seraient peut-être pas tous cités, mais nous un tel document pourrait expliciter les trois ou quatre cas que nous pouvons avoir aujourd'hui.

Mme PRALONG-RICHY – Je vais répondre à votre question ainsi qu'à la question posée tout à l'heure par M. LECLER et par M. BAZIN. J'entends parfaitement que, sur

le terrain, les salariés peuvent se dire qu'ils n'ont pas assez d'informations ou qu'ils ont le sentiment que certains managers leur parlent sans s'appuyer forcément sur des notes plus générales. Tout est bien évidemment perfectible, mais le choix que nous avons fait est justement d'avoir un guichet unique. Ce guichet unique est Rogerio DO OUTEIRO côté RH et Nils RAYNAUD, le risque étant d'avoir des gens qui diffusent ou communiquent dans tous les sens, que les informations puissent être contradictoires et que personne ne s'y retrouve à la fin. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas communiquer, mais nous voulons passer par un seul et même canal. Je joue le jeu de mon côté et, quand j'ai des informations, je les répercute aux deux personnes que je viens de citer. De la même manière, nous avons des conférences téléphoniques tous les jours avec le souci de la transversalité. Tous les directeurs des unités opérationnelles sont connectés, ils nous remontent les problématiques du terrain et nous essayons de trouver des solutions qui puissent être communes pour tout le département afin de ne pas avoir une solution à un endroit et de faire autrement à un autre endroit.

M. LE PRESIDENT – Je remonte les interrogations tous les jours au COMEX.

Mme PRALONG-RICHY – Pour répondre plus spécifiquement à la question de Monsieur TURBAN, nous avons ce guichet unique dont je vous parlais, mais nous avons aussi les aspects RH qui sont remontés au niveau de GIS en central de la même manière par mes autres collègues RH de département. Je vous remercie, M. TURBAN, de dire que nous vous avons répondu rapidement. Il est vrai que nous aurions pu faire encore mieux, mais un certain nombre de questions étaient en suspens, et je pense notamment à la question des congés que vous avez abordée tout à l'heure. Nous avons typiquement besoin d'avoir une posture transversale sur ce genre de question parce que d'autres départements ont pu se poser la même question.

Pour ce qui concerne la rémunération des salariés selon qu'ils sont en arrêt de travail, en télétravail ou dans les équipes A ou B soit sur le terrain, soit chez eux en attendant que l'autre équipe ait terminé son service, un échange a eu lieu entre Isabelle CAROFF et les organisations syndicales hier. Des éléments ont été communiqués. J'ai communiqué ces mêmes éléments tout de suite aux unités opérationnelles et elles sont parfaitement au courant. Après, je n'ai pas bien compris votre question : voulez-vous être également destinataire de ces éléments ?

M. LE SECRETAIRE – Il s'agit effectivement de cela.

M. LE PRESIDENT – La question est de savoir comment ces informations sont diffusées par la voie des représentants du personnel et des IRP.

Mme PRALONG-RICHY – Je peux vous les adresser.

M. LE SECRETAIRE – Si vous nous les adressez, nous pourrions ainsi répondre aux questions des agents qui s'interrogent. Si le confinement se prolonge, ces sujets seront à l'ordre du jour, et ils sont déjà à l'ordre du jour. Si les travaux en équipes A et B ne durent pas quinze jours, mais un mois ou peut-être plus, même si j'espère qu'ils dureront le minimum de temps, des questions se posent parce que les salaires seront impactés derrière s'il n'y a pas de prise en compte. Par exemple, si un agent est malade et si les règles de la maladie sont appliquées, il y aura des abattements. Il faut

au minimum que les agents soient au courant. Après, chacun se fera son avis sur la question, mais si ces éléments existent, il serait bien que nous les ayons.

Mme PRALONG-RICHY – Deux planches ont été présentées.

M. LE PRESIDENT – Il serait bien qu'elles soient diffusées au Secrétaire du CSE et au Secrétaire de la CSSCT.

Mme PRALONG-RICHY – Je le vérifierai et, si je peux le faire, je le ferai.

M. LE PRESIDENT – Il n'est pas intervenu de changement par rapport aux postures. S'il s'agit des planches auxquelles je pense, elles sont claires.

M. LECLER – Pour ne pas vous mentir, j'ai vu des planches. Comme le disait Monsieur TURBAN, nous ne voulons pas nous mettre dans l'illégalité et semer le doute. Nous avons plein d'informations et nous entendons tout et son contraire. On balance n'importe quelle information et nous le payerons tous à la fin. Une question se pose pour notre département et je voudrais vous entendre clairement le dire : est-ce que la prime de nuit est maintenue pour les gens qui sont chez eux en réserve ?

Mme PRALONG-RICHY – La position est claire sur ce point. Il existe plusieurs situations : le salarié en arrêt de travail parce qu'il est malade, le salarié en arrêt de travail parce qu'il garde ses enfants, le salarié en télétravail, et nous avons enfin le salarié à son domicile qui attend que l'autre équipe ait terminé son service pour prendre le relais. A ma connaissance, ce salarié continue de percevoir l'intégralité de sa rémunération.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de ma compréhension, mais nous allons l'écrire.

M. LECLER – Le message n'est pas clair et il sème le doute. Pour un agent qui est sur un roulement de nuit, PN, 3x8..., sa prime de nuit est-elle maintenue ? Sa prime de panier, qui est a priori une prime à l'acte, n'est pas maintenue ? Pouvez-vous le confirmer ou pas ? Le problème se pose pour toutes les primes qui sont assujetties au roulement. Quelles primes sont-elles maintenues ? Il s'agit d'une question y compris des managers.

Mme PRALONG-RICHY – Je regarde le sujet et je vous tiens au courant.

M. LE PRESIDENT – En parallèle, j'ai une réponse encore plus précise. Le Directeur de cabinet adjoint du Préfet de Police rappelle que la carte de service des agents vaut attestation de l'employeur. Cette règle est valable pour toute l'Île de France. Si ces consignes ne sont pas bien redescendues, nous les avons repassées et nous ferons passer le message : si les agents du département se font verbaliser, ils ne doivent pas procéder au paiement immédiat. Ils doivent nous envoyer les PV et nous passons par JUR pour demander des exonérations. Il faut que les agents aient bien leur attestation de dérogation.

M. LECLER – Ceci était bien indiqué dans le courrier qui a été adressé à la direction du département.

M. LE PRESIDENT – Nous vous l'écrivons proprement dans un courrier.

Mme PRALONG-RICHY – Il s'agit en fait de la réponse à la question que me posait M. LECLER dans un courrier que vous aviez envoyé.

M. LE PRESIDENT – Je ne vous avais pas répondu clairement et je vous avais dit sur le ton de la boutade que nous verrions. La consigne est maintenant plus claire : l'agent ne doit pas procéder à un paiement immédiat, nous contestons l'amende et nous passons par JUR pour régler le problème.

Mme PRALONG-RICHY – Vous nous avez posé une question, M. LECLER, et nous vous avons répondu en fonction des réponses que nous avons eues. Elle est une très bonne question parce qu'elle est également remontée dans d'autres départements parce que des salariés ont des difficultés pour venir travailler qu'ils travaillent dans le secteur de la maintenance ou même à BUS pour des machinistes qui habitent loin de leur lieu de travail. En revanche, sur votre réponse qui était assortie d'une nouvelle question, je ne vous ai pas répondu tout de suite parce que je n'avais pas la réponse. Nous avançons au coup par coup à chaque fois. Olivier DUTHUIT vous répond parce qu'il le sait et je l'apprends également. Toute la difficulté dans cette période est que nous en apprenons un peu plus tous les jours.

M. LE PRESIDENT – J'ai reposé hier la question et j'ai rappelé le Préfet de Police.

M. LECLER – Nous avons déjà vécu cette situation pour la circulation des véhicules avec les plaques alternées. Nous étions soi-disant exemptés de toutes ces mesures en tant qu'agents RATP et nous avons déjà eu ce souci à l'époque. Nous avons déjà posé ce genre de questions et il est malheureux de voir que le problème recommence aujourd'hui.

Si nous devions avoir un autre souci un jour, j'ai l'impression qu'il se poserait le même type de questions. Il faut que la RATP soit claire sur sa position. Dans d'autres grandes entreprises comme RENAULT, l'équipe RH s'est renseignée pour savoir qui était assujéti à devoir se déplacer et ils ont envoyé une attestation professionnelle et un courrier qui fait foi disant que l'entreprise RENAULT avait besoin de son personnel. En Normandie ou en Picardie, la carte de service RATP n'est pas une attestation.

M. BAZIN – M. LECLER a raison. Lors de la dernière utilisation de la circulation alternée, nous avons tous à disposition ce fameux document attestant que nous étions attendus pour notre service. Comment se fait-il qu'il n'ait pas été préparé en avance ? Nous avons déjà plus ou moins le document.

M. LE PRESIDENT – L'entreprise a choisi, le problème est maintenant réglé et nous l'écrivons. Nous essayons de faire tout ce que nous avons dit que nous ferions. J'ai bien noté, au-delà du dialogue social évoqué longuement lors de la dernière séance, le besoin de contact. Nous vous avons rappelé le système et je suis ouvert aussi. Si cela ne marche pas, et même si cela marche, vous pouvez m'appeler ou appeler Sophie PRALONG-RICHY. Tout le monde le fait et cette procédure n'est pas la plus

simple parce que je fais de temps en temps autre chose, mais cela est aussi mon rôle. Vous pouvez aussi remonter les choses qui ne vont pas bien.

M. LECLER – Nous souhaitons ne pas en rajouter dans la situation actuelle et nous nous doutons bien que tout le monde a des choses à faire.

M. LE PRESIDENT – Je le sais bien et je vous en remercie.

M. LECLER – Nous voulons bien mettre entre guillemets les procédures du protocole syndical, mais si nous nous sentons lésés ou si nous ne sommes pas écoutés, nous reviendrons sur les principes qui doivent se faire dans les règles. Il ne s'agit pas d'une menace, mais d'un constat. Nous rééditons notre demande de mettre les agents à disposition chez eux.

M. LE PRESIDENT – J'ai bien entendu votre demande, mais je n'ai pas dit oui.

M. LECLER – Je pense que cela éviterait beaucoup de problèmes et je vous assure au nom des agents qu'ils sont prêts à jouer le jeu.

M. LE PRESIDENT – Je comprends votre position qui n'est pas la mienne. Aujourd'hui, les choses peuvent changer.

M. LECLER – Les agents joueront le jeu et il n'y a aucun souci là-dessus.

M. LE PRESIDENT – Comme je vous l'ai dit en introduction, je vous fais confiance. Cependant, je ne suis pas d'accord.

M. BAZIN – Vous pouvez ne pas être d'accord. De toute façon, nous ne savons pas de quoi demain sera fait et vous n'avez pas de boule de cristal pour savoir comment les choses vont se passer.

Nous sommes déjà en état d'urgence sanitaire puisque cela a été annoncé hier par le Premier Ministre. Si la sévérité est augmentée dans les mesures de confinement et si plus personne ne bouge, il n'y aura pas d'histoire et il ne faudra pas en vouloir au personnel qui restera chez lui. A ce moment-là, nous prendrons toutes les précautions de notre côté. Il faut bien penser que nous aimons beaucoup l'entreprise, mais nous l'aimons sûrement moins que nos familles.

Mme PRALONG-RICHY – Pour récapituler, les questions qui ont été posées sont les suivantes :

- Les salariés qui auraient contracté le coronavirus sur leur lieu de travail sont-ils toujours pointés en arrêt maladie ou sont-ils en AT ?
- Quand il est demandé à un salarié de revenir travailler parce qu'on a besoin de lui, peut-il y avoir une mesure dérogatoire par rapport à l'écêtement des CA ?
- Les agents en équipes A et B auront-ils la possibilité de poser 5 jours fin avril ?

M. LE PRESIDENT – Sur le lavage des bleus, la note est sortie. Une autre question concernait la lecture de la note sur les conditions salariales.

M. LECLER – Nous vous demandons de diffuser les notes liées au lavage des bleus de travail et à l'utilisation des véhicules et que ces notes soient diffusées massivement à l'ensemble du personnel et non pas par les instances parce que nous savons très bien qu'il y aura des loupés et tout le monde n'aura pas l'information en temps et en heure. Il se reposera encore des questions et nous serons obligés de revenir vers vous. Il est préférable que les notes soient diffusées largement pour gagner du temps.

Mme PRALONG-RICHY – Nous diffuserons également la réponse sur la rémunération des salariés.

M. LE PRESIDENT – Nous avons la lettre de M. Le Secrétaire qui récapitule un certain nombre de points. Notre prochaine séance aura lieu le 23 avril. Nous préparerons de façon prudente une possibilité d'ordre du jour et nous verrons si nous la tiendrons en physique ou en partie en visioconférence. Dans ce cadre-là, il faudra que nous fassions une répétition pour vérifier si chacun sait se connecter.

M. LE SECRETAIRE – Il faut effectivement le regarder. Après, je ne sais pas qui fait quoi et qui fait la démarche auprès de chaque élu pour savoir si le dispositif peut être mis en place.

Mme PRALONG-RICHY – Nous avons proposé que Sophie SERRANIA puisse jouer les formatrices et puisse accompagner les salariés en leur expliquant comment le système fonctionne sur teams.

M. LECLER – J'ai une question technique. Vous n'êtes pas sans savoir que certains d'entre nous sommes des opérateurs. Comment cela va-t-il se passer dans les attachements ? Aurons-nous un PC à notre disposition et une pièce pour s'isoler ?

Le faire de chez moi sera problématique avec mon enfant. Nous ne sommes pas en plus habitués. Je parle des opérateurs, mais je pense qu'il se pose le même problème pour des encadrants qui ne sont pas à même de pouvoir s'isoler dans les attachements. Nous nous disons des choses en séance qui n'ont pas vocation à se savoir tout de suite. Je suis un peu sceptique sur l'organisation et je ne sais pas comment nous allons pouvoir le faire. Y aurons-nous accès partout dans l'entreprise ? Si nous sommes chez nous, comment cela va-t-il se passer ? Je pense notamment aux gens qui habitent à la campagne et qui n'ont pas forcément un réseau internet très puissant. Il risque de se poser des problèmes.

M. LE PRESIDENT – La probabilité que la période de crise ne soit pas terminée le 23 avril n'est pas nulle. Il faut que nous le planifions et que nous regardions comment nous organiser. Toutes vos questions sont légitimes et je vous remercie d'avoir tenu la séance aujourd'hui dans ces circonstances.

M. LE SECRETAIRE – Un tel dispositif reste de l'ordre de l'exceptionnel.

M. LE PRESIDENT – Bien sûr ! J'espère qu'il ne durera pas après.

M. BAZIN – Jusqu'à preuve du contraire, vous ne vous appelez pas Mme IRMA. Techniquement parlant, il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre non plus. En l'occurrence, nous sommes vraiment dans l'exceptionnel. J'entends que nous venons de passer une épreuve avec les grèves, mais pourquoi toutes ces séances ne sont-elles pas reportées ?

M. LE PRESIDENT – Nous pourrions effectivement tout reporter, mais je ne pense pas utile de le faire. Il y a deux sujets : l'aspect formel avec les avis que vous avez donnés et l'aspect plus informel des discussions que nous avons là et qui sont enregistrées. Nous disons des choses et, même si personne ne les relit en détail, elles permettent de se parler. Vous nous reprochez de ne pas avoir de dialogue social et ma position est de maintenir au maximum ce que nous pouvons faire.

M. BAZIN – Au vu du nombre de dossiers qu'elle doit avancer dans la période, l'entreprise fonctionne au ralenti, elle est même fortement ralentie, et je dirais presque que le malade est sous perfusion en espérant que tout aille mieux demain, mais rien ne garantit que tout ira mieux demain. Pourquoi ne pas reporter tous ces sujets ?

M. LE PRESIDENT – Nous l'avons fait aujourd'hui.

M. BAZIN – J'ai l'impression que le plus gros n'est pas passé, qu'il va arriver, et nous ne savons pas comment la situation va évoluer. Si l'ensemble du CSE est potentiellement sur le carreau, que ferez-vous ?

M. LE PRESIDENT – Nous verrons à ce moment-là.

M. LECLER – Je voudrais revenir sur la question de l'aspect financier. L'offre de transport sera largement réduite. Je crois qu'elle s'arrête ce soir à 22 heures sur la ligne B.

M. LE PRESIDENT – Nous étions à 50 % sur les lignes A et B. La capacité physique de faire plus est possible pour assurer la continuité avec la SNCF. La SNCF annonce qu'elle veut passer à 30 %. Quand je parle de 50 %, je n'ai pas l'horaire du dernier train.

M. LECLER – La SNCF a beaucoup réduit son trafic aujourd'hui et j'en parle en connaissance de cause. Comment cela va-t-il se passer pour les agents qui ont des abonnements et qui seront obligés de prendre leur véhicule pour venir au travail ?

M. LE PRESIDENT – Pour l'instant, le transport est assuré. Il y a moins de trains et il n'y a personne dedans. Je ne sais pas vous répondre précisément et nous regarderons la question.

M. LECLER – Des agents payent aujourd'hui des abonnements qui sont de plus en plus annualisés. Comment cela se va-t-il se passer pour eux s'ils sont obligés de doubler leurs frais pour venir au travail ? Sera-t-il pris en compte des indemnités kilométriques pour ces agents ? Leur versera-t-on l'ACD ? Toutes ces questions se posent et elles sont légitimes.

M. BAZIN – On a tendance à dire qu'avant l'heure, ce n'est pas l'heure et qu'après l'heure, ce n'est plus l'heure. Si des agents sont obligés de prendre un train, ils n'en auront peut-être plus.

M. LE PRESIDENT – Je n'avais pas noté que le service s'arrêtait plus tôt. Nous regarderons la question.

Mme PRALONG-RICHY – Pour revenir sur le prochain CSE et par rapport au débat de tout à l'heure, je vous propose que Sophie SERRANIA se rapproche de chacun des élus pour savoir quelle est leur situation professionnelle et leur situation de connexion qu'elle soit personnelle ou professionnelle pour que nous sachions sur qui nous pourrions potentiellement compter lors de la prochaine séance.

M. LE SECRETAIRE – Vous pouvez toujours faire le tour des élus.

M. LECLER – Si nous sommes convoqués par l'entreprise pour faire une visioconférence, où se fera-t-elle physiquement ? Est-ce que nous irons à l'attachement ou aurons-nous une dérogation pour rester à notre domicile ?

Mme PRALONG-RICHY – Ceci était l'objet de mon intervention.

M. LE SECRETAIRE – J'aurai besoin d'un aller-retour sur le sujet avec Sophie SERRANIA pour savoir où cela pêche et quelles sont les propositions qui sont faites. Soit nous nous arrêtons aux 22 élus et nous ne regardons que les 22 élus susceptibles d'être présents pour la séance du 23 avril, soit nous ouvrons un spectre beaucoup plus grand sur les 44 élus même s'ils ne seront pas tous présents en teams lors de la séance puisque nous n'aurons que 22 élus présents.

M. LE PRESIDENT – Il faut que nous regardions toutes ces questions.

Mme PRALONG-RICHY – Je vous propose de faire un état des lieux sur les 22 élus pour voir qui est en capacité de se logger ou pas et de faire le point. Nous avons un mois pour faire un état de la situation et prendre une décision.

M. LE PRESIDENT – Nous avons des principes à définir, puis il faudra regarder comment appliquer les principes et traiter les dérogations.

M. LE SECRETAIRE – Il faut déjà que nous essayions de savoir de notre côté qui sera susceptible d'être présent si la séance n'a pas lieu en présentiel.

M. LE PRESIDENT – Il faut que nous ayons réfléchi aux principes : est-ce que les gens peuvent se connecter de chez eux, à l'attachement ou dans un centre de coworking ? Nous devons définir quelques principes pour qu'ils soient plus précis pour les gens.

Mme PRALONG-RICHY – Avant de clôturer la séance, je voudrais rassurer les élus sur le fait que tout l'encadrement est très fortement mobilisé et ne prend pas cette situation à la légère. Je veux aussi remercier les élus qui sont présents autour de la table pour leur sens des responsabilités parce que je considère que cette crise est une

crise grave et nous sommes tous dans le même bateau. Je salue aussi votre sens du civisme.

M. LE SECRETAIRE – Je vous remercie. Je rajoute simplement que nous sommes tous mobilisés, toute la ligne hiérarchique jusqu'à l'opérateur.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite une bonne journée.

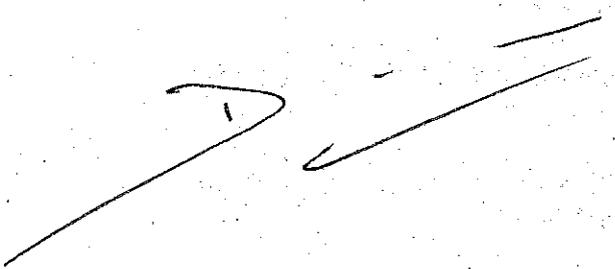
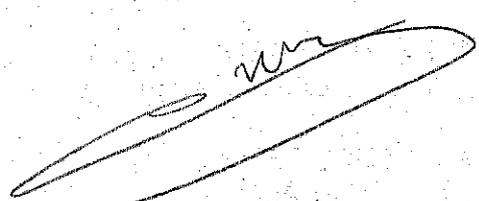
La séance est levée à 10 h 15.

Le Président :

Le Secrétaire :

Olivier DUTHUIT

Eric TURBAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'O' followed by a series of connected, fluid strokes that form the name 'Olivier Duthuit'.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'E' followed by several loops and a long horizontal stroke that tapers to a point, representing the name 'Eric Turban'.